



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : prévention et maîtrise des maladies
non transmissibles**

**Projet de décision déposé par la Vice-Présidente du Conseil, Paula Narváez
(Chili)**

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions [2013/12](#) du 22 juillet 2013, [2014/10](#) du 13 juin 2014, [2015/8](#) du 9 juin 2015, [2016/5](#) du 2 juin 2016, [2017/8](#) du 7 juin 2017, [2018/13](#) du 2 juillet 2018, [2019/9](#) du 7 juin 2019, [2020/22](#) du 22 juillet 2020 et [2021/27](#) du 22 juillet 2021 ainsi que sa décision 2022/355 du 22 juillet 2022 sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles :

a) Prend acte du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ¹ et des recommandations qui y figurent, notamment celle tendant à ce qu'il lui soit rendu compte en 2024 des progrès accomplis dans l'application de sa résolution [2013/12](#) ;

b) Prie le Secrétaire général de lui soumettre un rapport actualisé pour alimenter les débats à sa session de 2024 sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution [2013/12](#), au titre de la question subsidiaire intitulée « Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles » de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », en prenant note du débat sur la périodicité de l'examen de cette question subsidiaire.

¹ [E/2023/86](#).

